



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 11 janvier 2021

Date de la convocation du Conseil municipal : 05/01/2021

Présents : Emilie BROCHARD, France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Claire MOREIRA, Etienne SOLLIER, Martine TOURNOIS, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Michel POTIEZ et Laurent CHANDIVERT

Procurations : Cyril GENOT a donné procuration à Etienne SOLLIER et Charlène DIDE a donné procuration à Jean Marc MORETTI.

Secrétaire de séance : France BEAUPRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 14 décembre 2020.

3/ Convention balayage caniveaux

4/ Virement de crédit

5/ Dépenses d'investissement

1) TRAVAUX IMPASSE DES CLOUSEAUX CHOIX DES ENTREPRISES

Le maire expose,

Un appel d'offre est paru pour les travaux de viabilisation de l'impasse des Clouseaux.

Le cabinet VIATEC en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux s'est réuni avec la commission d'appel d'offres afin d'étudier les candidatures reçues. Bastien DESCLOUX qui fait partie de la commission d'appel d'offre indique ne pas avoir reçu la convocation.

Le cabinet VIATEC a remis une étude précise des offres selon les critères établis dans le cahier des charges.

5 réponses ont été reçues (par ordre chronologique) :

1- DEHE Centre Val de Loire

2- BARBOSA

3- SERVA TP

4- BLOT Fils

5- VERNAT TP

Le cabinet VIATEC apporte la synthèse suivante :

Candidat	Prix Note/60	Moyen Note/40	Total Note/100
1- DEHE	58,30	36,00	94,30
2- BARBOSA	42,45	28,00	70,45
3- SERVA	45,21	28,00	73,21
4- BLOT	31,39	24,00	55,39
5- VERNAT	60,00	34,00	94,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix, 14 pour et 1 abstention, de retenir l'entreprise DEHE centre Val de Loire

Pour un montant de :

Tranche Ferme : 83 966,00 € HT

Tranche Optionnelle : 35 695,00 € H.T.

M. le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

2) CONVENTION DE BALAYAGE CANIVEAUX

Le maire expose,

Le contrat de balayage des caniveaux du bourg et des hameaux est arrivé à échéance.

Une mise à jour a été effectuée avec l'entreprise pour garantir le passage de l'engin sur les 13 km prévus dans le contrat initial.

Le maire propose de reconduire le contrat avec la société Soccoim-Véolia sis à Chaingy pour un montant annuel global de 5 003.70 € H.T. Cette convention est prévue du 01/01/2021 au 31/12/2021 puis renouvelable pour une durée maximale de 3 ans.

Le maire indique que la question a été posée au service d'Agglopolys sur la compétence eaux pluviales transférée et qui pourrait prendre en charge le coût du balayage des caniveaux.

Le maire informera les membres présents de la réponse apportée sur la prise en charge financière de cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix, soit 15 voix pour, d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

3) VIREMENT DE CREDITS

Le maire expose,

Les opérations de fin d'année sont en cours et l'exercice 2020 va être clos.

Afin d'honorer les derniers prélèvements il faut procéder aux virements de crédit suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	2 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331 : Versement de transport	206,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	206,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358 : Autres groupements	0,00 €	2 638,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 638,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 638,00 €	2 638,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à la majorité des voix soit 15 voix pour.

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT/DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Le maire expose,

Les dépenses d'investissement pour 2021 sont répertoriées sur un Plan Pluriannuel d'Investissement. Lors du prochain budget le conseil devra se prononcer sur les réalisations de l'année.

Afin de pouvoir présenter une demande de subvention DETR le conseil doit se positionner avant le 31 janvier sur un projet éligible.

Le maire propose de présenter les travaux de remise aux normes électriques (éclairage public, armoires, paratonnerre).

Bien qu'une partie de ces travaux puissent être subventionnés en partie par le Sidelc à hauteur de 40%, il est possible de demander une aide supplémentaire au titre de la DETR 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 15 voix pour, décide de demander la DETR 2021 pour les travaux de remise aux normes électriques et de sécurisation à hauteur du montant maximum.

5) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire explique :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

- **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

L'aménagement arrêt de bus Jarday, la Clôture local technique, le Changement bardage local technique, le démontage de l'abri du restaurant scolaire et la viabilisation de l'Impasse des Clouseaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des voix soit 15 voix pour ces propositions.

AFFAIRES DIVERSES

- Le maire évoque les travaux qui auront lieu dans la salle annexe (ancienne cantine). Une réflexion est lancée sur le devenir de l'ensemble des salles communales. La salle associative ne peut plus être louée le soir en raison de sa situation proche des autres habitations. Les différentes associations doivent pouvoir se réunir dans une même salle qui leur sera dédiée. Le maire reviendra vers les conseillers municipaux pour qu'ils se positionnent sur le devenir de chaque salle.

Le maire fait un tour de table :

- Etienne SOLLIER indique que les travaux de changement de menuiseries sont terminés et que l'entreprise a très bien travaillé.
- Michel POTIEZ confirme que la fibre s'installe puisqu'il en bénéficie depuis fin décembre. Il indique que la rubrique dédiée aux commerces sera active prochainement.
- Martine TOURNOIS fait un compte-rendu de la dernière réunion du CIAS du Blaisois qui présentera son projet social du territoire dans les 6 mois. Il est également question des plus de 7 tonnes qui empruntent la route des Perdrielles sans autorisation. Etienne SOLLIER indique que l'ATD 41 dans le cadre de l'étude de sécurisation du bourg inclura les circulations de la route des Perdrielles et de la route du Parc.
- Claire MOREIRA fait un compte-rendu de la dernière réunion de Val Eco avec la création d'une nouvelle plateforme à Amboise qui devrait être opérationnelle en 2023.

La séance est levée à 21h05

Jean-Marc MORETTI
Maire



France BEAUPRE

